

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201217-21

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOCommunauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H****Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ET APPROBATION
DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE POUR UN MARCHÉ DE
TRAVAUX CONCERNANT NOTAMMENT L'ESPACE FRANCE
SERVICES (EFS) FABRIQUE DE TERRITOIRE DE COURPIERE*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande.

Considérant les projets menés concomitamment par le Communes de Courpière quant aux travaux de rénovation afférents à la salle d'animation et à la bibliothèque municipale et par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne quant aux travaux afférents à la constitution de futur Espace France Services (EFS) – fabrique de territoire, s'inscrivent dans un seul et même bâtiment Courpiérois qui réunira donc sous un même toit les deux équipements communaux et le futur équipement intercommunal ;

Considérant que les groupements de commande permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle, qu'ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises ;

Considérant que pour les parties respectives des travaux, la Commune de Courpière et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ont la même maîtrise d'œuvre à savoir le cabinet d'architecture PIL ARCHITECTURE, le cabinet BMV Economiste et le bureau fluides AUVEFLUID ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt pour la Commune de Courpière et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne de constituer un groupement de commande pour que les entreprises interviennent simultanément pour les travaux ci-avant explicités.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire à la constitution dudit groupement en date du 5 novembre 2020.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commande avec la commune de COURPIÈRE pour la création de l'EFS-Fabrique de territoire ;
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive dudit groupement et tout autre document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

